

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 11 avril 2022 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	MARK CROSS	Siège # 6

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
Le 11 avril 2022 à 19 h**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2022
4. Correspondance
5. Rapport de la mairesse et des comités
 - 5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse suppléante, des comités et le bilan des activités de fonctionnement (trimestriel)
6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à autoriser
7. Urbanisme
 - 7.1 Permis émis depuis le 15 mars 2022
8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)
9. Administration
 - 9.1 Demande de financement – Entériner la demande pour la 2^e édition du Déjeuner de la SQ au profit de la Fondation québécoise du cancer
 - 9.2 Avis de dépôt – Divulgarion de certains dons et rapports de dépenses
 - 9.3 Avis de dépôt – Déclaration de participation / formation éthique et déontologie
 - 9.4 Dépôt du rapport financier 2021
 - 9.5 Conseil municipal d'Ulverton – Nomination du maire suppléant
 - 9.6 Conseil d'administration du SSIRR – Nomination d'un substitut à la mairesse
 - 9.7 Conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François – Nomination d'un substitut à la mairesse
 - 9.8 Conseil municipal – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 9.9 Demande de prix subvention PNHH – Obtention de prix pour les divers équipements mentionnés au formulaire de subvention
 - 9.10 Trans-Appel – Nomination d'un représentant de la municipalité

- 9.11 Demande de commandite – Les Tourbillons de Richmond
 - 9.12 Infotech – Inscription à la mise à jour annuelle de Sygem
 - 9.13 Octroi de contrat – Installation de gouttières et arrêts de neige au centre communautaire
- 10. Voirie
 - 10.1 Octroi de contrat – Fourniture et épandage d’abat-poussière
 - 10.2 Offre de services – Balayage des chemins asphaltés
 - 10.3 Achat d’une laveuse à pression
 - 10.4 Signalisation à commander
- 11. Affaires nouvelles
 - 11.1 Entretien des plates-bandes du parc Weare-Lefebvre, de l’hôtel de ville et du centre communautaire
 - 11.2 Desjardins – Désignation des représentants et déterminant leurs pouvoirs
 - 11.3 Demande de prix – ajout d’un panneau électrique au centre communautaire
- 12. Deuxième période de questions ou varia(s)
- 13. Levée de l’assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 076-04-2022 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Claude Lefebvre.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Rés. 077-04-2022 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l’ordre du jour de cette séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter l’ordre du jour, avec son retrait et ses ajouts.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Rés. 078-04-2022 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l’unanimité des membres présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022.

ADOPTÉE

3.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2022

Rés. 079-04-2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2022.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 15 mars au 11 avril 2022 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

5.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DE LA MAIRESSE, DES COMITÉS ET LE BILAN DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (TRIMESTRIEL)

6. FINANCE

6.1. ADOPTION DES COMPTES DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2022

Rés. 080-04-2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer (montant : 50 574,16 \$) et des chèques émis (montant : 12 059,29 \$) à chacun des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Marie Gervais, **APPUYÉ** par Mark Cross et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 15 mars au 11 avril 2022 soient acceptées et/ou payées.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 15 MARS 2022 : 5

- 2 Agrandissements
- 1 Aménagement étang ou lac
- 1 Construction
- 1 Lotissement

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1. DEMANDE DE FINANCEMENT – ENTÉRINER LA DEMANDE POUR LA 2^E ÉDITION DU DÉJEUNER DE LA SQ AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Rés. 081-04-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de financement devant obtenir une réponse avant le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous autorisé un don pour la 2^e édition du Déjeuner de la SQ au profit de la Fondation québécoise du cancer;

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, APPUYÉ par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le don de 100 \$ pour le Déjeuner de la SQ.

ADOPTÉE

9.2. AVIS DE DÉPÔT – DIVULGATION DE CERTAINS DONS ET RAPPORTS DE DÉPENSES

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de l'ensemble des formulaires DGE-1038 relativement à la divulgation de certains dons et rapports de dépenses des candidats de l'élection partielle du 3 avril 2022, conformément à l'article 513.2 de la LERM.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.3. AVIS DE DÉPÔT – DÉCLARATION DE PARTICIPATION / FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt d'un (1) formulaire reçu relativement à la déclaration de participation à la formation en éthique et en déontologie, conformément à l'article 15 de la LEDMM.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.4. AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2021 préparé par la firme MNP. Une copie du sommaire est disponible au public.

Vicki Turgeon,
Directrice générale/greffière-trésorière

9.5. CONSEIL MUNICIPAL D'ULVERTON – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Rés. 082-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Clair, APPUYÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne le conseiller Mark Cross maire suppléant pour la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE

9.6. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SSIRR – NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MAIRESSE

Rés. 083-04-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la présence d'un maximum de délégués aux rencontres du Service de sécurité incendie de la région de Richmond;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du conseil d'administration du Service de sécurité incendie de la région de Richmond d'autoriser la nomination d'un substitut de plein pouvoir par municipalité membre du service;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Mark Cross et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne Claude Lefebvre comme substitut à la mairesse pour la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE

9.7. CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MAIRESSE

Rés. 084-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton désigne le conseiller Mark Cross à titre de substitut au maire pour le conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François, et ce, pour la fin de l'année 2022.

ADOPTÉE

9.8. CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Rés. 085-04-2022

CONSIDÉRANT l'adoption du PL49 ayant apporté de nombreux changements dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant obligatoire, pour chacun des élus municipaux, de suivre la formation en éthique et en déontologie en matière municipale, et ce, même après avoir déjà suivi ladite formation ;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par la FQM a reçue l'approbation de la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et unanimement résolu que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise l'inscription de madame Lynda Tétreault à la formation en éthique et en déontologie offert par la FQM, au coût de 149 \$, avant taxes.

ADOPTÉE

9.9. DEMANDE DE PRIX SUBVENTION PNHA – OBTENTION DE PRIX POUR LES DIVERS ÉQUIPEMENTS MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE DE SUBVENTION

Rés. 086-04-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une subvention pour le programme Nouveaux Horizons Aînés (PNHA) et que celle-ci a été autorisée par les instances gouvernementales concernées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements mentionnés au formulaire de demande de subvention du PNHA;

CONSIDÉRANT QUE les items à acheter sont les suivants :

- Adoucisseur/Assainisseur d'eau;
- Rideaux opaques et ignifuges;
- Réfrigérateur;
- Fourneau électrique et

➤ Diverses nourritures;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la directrice générale à demander des prix et à procéder à l'achat des équipements précédemment mentionnés, et cela, pour le montant de chacun des items acceptés dans l'entente de subvention PNHA.

ADOPTÉE

9.10. TRANS-APPEL – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ

Rés. 087-04-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton nomme Joëlle Hénault à titre de représentante de la Municipalité auprès de Trans-Appel. Au besoin elle pourra se faire remplacer par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

9.11. DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES TOURBILLONS DE RICHMOND

Rés. 088-04-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à la majorité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise un don de 100 \$.

ADOPTÉE

9.12. INFOTECH – INSCRIPTION À LA MISE À JOUR ANNUELLE DE SYGEM

Rés. 089-04-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Mark Cross, **APPUYÉ** par Marie Gervais et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et l'adjointe administrative à s'inscrire à la mise-à-jour annuelle de Sygem et ce, pour un montant de l'ordre de 590 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

9.13. OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE GOUTTIÈRES ET D'ARRÊTS DE NEIGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (REPRISE 018-01-2022)

Rés. 090-04-2022 **IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Mark Cross et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Les Gouttières Élités pour l'installation de gouttières et d'arrêts de neige au centre communautaire et ce, selon l'offre de services reçue en date du 11 mars 2022.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

10.1. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE (APPEL D'OFFRES 2022-02)

Rés. 091-04-2022 **CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois (3) soumissions à la suite de l'appel d'offres 2022-02 fait auprès de trois entrepreneurs et ce, pour le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière sur les chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissionnaires ainsi que les montant, taxes incluses, sont :

➤ Somavrac C.C. Inc.	35 514,93 \$
➤ Les Entreprises Bourget Inc.	39 435,41 \$
➤ Multi Routes Inc.	47 824,72 \$

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le plus bas soumissionnaire respecte en tous points le cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE Somavrac C.C. Inc est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal octroi ce contrat à Somavrac C.C. Inc pour la fourniture et l'épandage de 104 250 litres d'abat-poussière et ce, pour un montant total de 35 514,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

10.2. OFFRE DE SERVICES – BALAYAGE DES CHEMINS ASPHALTÉS

Rés. 092-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal octroi le contrat à Mini Excavation pour le balayage des chemins asphaltés sur le territoire de la municipalité, et ce, selon l'offre de services reçu en date du 7 avril 2022.

ADOPTÉE

10.3. ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION

Rés. 093-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une laveuse à pression, pour un montant de l'ordre de 4 000 \$.

ADOPTÉE

10.4. SIGNALISATION À COMMANDER

Rés. 094-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Mark Cross, **APPUYÉ** par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat des différents panneaux de signalisation et numéros civiques requis pour le printemps 2022, et ce, pour un montant de l'ordre de 500 \$.

ADOPTÉE

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DU PARC WEARE-LEFEBVRE, DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 095-04-2022

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du parc Weare-Lefebvre ainsi que les plates-bandes de l'hôtel-de-ville et du centre communautaire se voie confié au comité de vie communautaire, culturel et de loisirs (CVCCCL);

CONSIDÉRANT QUE la création des bacs de fleurs se voie également confié au CVCCCL afin d'harmoniser toutes les couleurs;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le CVCCL à procéder à l'achat de plantes, de compost et de fleurs pour les bacs ainsi qu'à effectuer l'entretien des plates-bandes du parc Weare-Lefebvre, de l'hôtel-de-ville et du centre communautaire et cela, pour une dépense maximale de 1 200 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11.2. DESJARDINS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANT LEURS POUVOIRS

Rés. 096-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal

- nomme la mairesse Lynda Tétreault ainsi que la greffière-trésorière Vicki Turgeon représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile à la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- précise que la directrice générale/greffière-trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- précise également que les autres pouvoirs des représentantes devront être exercés de la façon suivante :
 - sous la signature de deux(2) d'entre eux, étant entendu que la signature de la mairesse doit toujours paraître. En l'absence de la mairesse, le maire suppléant est autorisé à signer et en l'absence de la greffière-trésorière, l'adjointe administrative est autorisée à signer;
- et précise finalement que si l'une des représentantes adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par cette représentante, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

ADOPTÉE

11.3. DEMANDE DE PRIX – AJOUT D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Rés. 097-04-2022

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Mark Cross et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des prix pour l'installation d'un nouveau panneau électrique au centre communautaire et le raccordement des certains équipements dans celui-ci.

ADOPTÉE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 19 h 55. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 mai 2022.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 12^e jour du mois d'avril 2022.

Lynda Tétreault,
Mairesse